



RAPPORT

*de la commission d'environnement et
d'urbanisme*

au

CONSEIL GENERAL

Concernant

**LE BUDGET 2021
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Municipalité,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les Conseillères communales et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour la préparation de ce budget complexe 2021 et les réponses apportées aux nombreuses questions de la CEU.

La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget.

Elle a également reçu par visioconférence le président de la Municipalité pour le développement des réponses aux questions soumises, et tient à le remercier, ainsi que M. Dondainaz, pour leur disponibilité et pour les explications fournies.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2021 et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences à savoir l'éducation, l'urbanisme, les travaux publics ou autres rubriques qui s'y rapportent. Certaines rubriques, telles les aides sociales, ont également préoccupé la commission.

Pour l'analyse de son dernier budget de la législature, la CEU s'inquiète de l'évolution financière de la Ville. On a pu pendant un certain nombre d'années s'appuyer sur des revenus exceptionnels qui équilibraient de facto les comptes. Malheureusement l'analyse du budget 2021 n'est pas très réjouissante. En effet, il ne tient pas compte des conséquences financières dues à *la crise sanitaire* en cours et dont le terme pourrait prendre, dans le meilleur des cas, encore plusieurs mois. Des pertes fiscales importantes inquiètent la CEU. Ces dernières n'étant malheureusement pas uniquement dans les domaines des entreprises (RFFA), mais également dans ceux des impôts sur le revenu et les bénéfices. Ce qui est bien plus préoccupant.

Toutefois, malgré ces graves problèmes de rentrées fiscales, la CEU note l'excellente tenue des dépenses de fonctionnement, avec un bémol sur l'évolution grandissante des charges de l'ASLAE, dont elle salue, par ailleurs, le travail.

La crise sanitaire qui touche l'ensemble du globe, incluant nos institutions, n'est certes pas une période réjouissante et reste très empreinte d'incertitudes, notamment financières.

La CEU souhaite féliciter nos autorités municipales et toute l'administration pour le travail gigantesque abattu durant cette pandémie et salue l'ensemble des mesures prises pour la sauvegarde sanitaire, sociétale et économique de nos citoyens.

Toutefois, dans le cadre de son budget 2021, la Ville n'a pas jugé utile d'identifier, même grossièrement les impacts des mesures COVID prises et celles qui vont en découler.

Une page extérieure au budget aurait permis une première prise de conscience chiffrée (variantes, prévisions) de la part du législatif et certainement aidé la lecture du reste du budget.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **11** membres présents.

II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

0 GENERALITES

0 Fonctionnement

COVID

On doit analyser un budget « ordinaire » alors que les commissions n'ont aucune information concernant l'impact des mesures COVID. Il serait souhaitable d'obtenir des prévisions (avec variantes possibles) chiffrées.

L'évolution rapide de la situation sanitaire, respectivement économique, depuis le mois de mars ne nous permet pas d'établir des prévisions à 12 mois. Il suffit de mettre en exergue la forte détérioration de la situation depuis 10 jours pour étayer ce propos.

Dans un premier temps, ce sont principalement nos recettes fiscales qui seront impactées par cette pandémie. Le budget approuvé par le Conseil municipal à la mi-septembre intégrait les projections pour 2020 et 2021 des instituts financiers spécialisés.

Durant l'été, les experts du CREA (HEC Lausanne), par exemple, tablaient sur un recul du PIB valaisan 2020 de 4,5% par rapport à 2019. Une croissance de 4,9% était attendue pour 2021. Depuis lors, pour faire face à l'augmentation massive des infections ces derniers jours, les autorités fédérales et cantonales ont dû prendre des mesures fortes qui impacteront fortement l'économie pour cette fin d'année. Pour l'heure, nous ne sommes pas en mesure de réaliser des projections sérieuses pour l'année prochaine.

Dans un deuxième temps, si la situation venait à perdurer, nous serons vraisemblablement confrontés à une augmentation des coûts de l'aide sociale lorsque les indemnités de chômage seront épuisées.

0 Fonctionnement

COVID-2

La Ville est-elle prête à faire face à des engagements financiers extraordinaires qui impactent tant les entreprises que la population (emplois) ?

La santé financière de la Ville de Sion est bonne. La fortune au bilan, constituée par les excédents de revenus (bénéfices) enregistrés ces dernières décennies, s'élève à Fr. 164 mios au 31 décembre 2019.

La hauteur de cette fortune accumulée permettra de faire face aux incidences financières de la crise économique dans laquelle nous nous trouvons.

0 Fonctionnement

ASLAE

Considérant la rapide expansion des engagements de l'ASLAE, la CEU souhaite obtenir une feuille de route (planning) des lieux de la petite enfance.

Afin de répondre aux besoins en placement dans le domaine préscolaire et parascolaire sur le territoire communal, l'Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance fait montre d'un réel dynamisme depuis sa création, avec le soutien indispensable de la Ville de Sion.

Les actions déployées permettent ainsi d'offrir des places d'accueil en suffisance avec un encadrement de qualité pour les plus jeunes. Ce dispositif contribue à rendre attractive la Ville de Sion à l'égard des familles installées et à celles envisageant de le faire.

Dès lors, afin de préserver cette dynamique positive et, ainsi, de remplir le mandat de soutien aux familles par la mise à disposition de places en structures, plusieurs projets sont en cours de finalisation ou de concrétisation (OSEO, école de Champsec).

Sans discuter de l'augmentation des services à la petite enfance, nous nous étonnons que l'ASLAE tienne si peu compte de la question, pourtant précise, de la CEU et offre une réponse dilatoire. Nous persistons et souhaitons savoir quels sont les projets dédiés à la petite enfance d'ici la prochaine quinzaine d'année. Par ailleurs, si de telles prévisions ne devaient pas avoir été faites, nous souhaitons que l'ASLAE s'y attèle et fournisse au plénum un planning sous les meilleurs délais.

Si ce travail ne devait pas être fait, nous espérons que le législatif puisse avoir un droit de regard et surtout d'intervention plus direct sur la gestion de la « Petite enfance ».

0 Fonctionnement

Revenu de l'impôt

Les diminutions de revenu des recettes de l'impôt sur le revenu et sur le bénéfice prévu nous interpellent. La CEU souhaite avoir des explications détaillées sur ces estimations.

Vu le contexte actuel, nous pouvons affirmer que les estimations fiscales du budget 2020 sont, à présent, bien trop élevées. Par conséquent, pour bien comprendre l'évolution des recettes fiscales, il faut comparer le budget 2021 aux derniers comptes publiés.

Les comptes 2019 enregistraient des recettes fiscales totales de Fr. 121,1 mios et le budget 2021, des recettes de Fr. 113,4 mios : soit une diminution de Fr. 7,7 mios entre 2019 et 2021.

Selon nos projections, les deux premières tranches de la réforme cantonale sur la fiscalité des entreprises, y compris avec son volet social, devraient générer une baisse des recettes fiscales de Fr. 5,0 mios pour notre ville.

Par différence, la diminution des recettes fiscales due à la Covid-19 s'élèverait à Fr. 2,7 mios.

Lors de l'établissement du budget des recettes fiscales nous avons été un peu plus pessimistes que les projections des instituts financiers. Pour rappel, le CREA tablait sur une diminution de 4,5% du PIB cantonal pour 2020 et une reprise de 4,9% pour 2021. L'actualité semble malheureusement nous donner raison.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1 Fonct 110 Administration p. 50

Certification ISO

Quel est le coût de cette certification et qui en est le responsable au sein de l'administration et quelle est la suite de la démarche (formation continue, ...) ?

La Ville de Sion a entrepris la démarche de certification Valais Excellence dans le courant 2017. A ce jour, les coûts se montent à :

2017 : Fr. 4'600.-

2018 : Fr. 16'000.-

2019 : Fr. 30'000.-

2020 : Fr. 29'000.-

Les années 2017 et 2018 ont été des années de préparation, les coûts résultent avant tout des honoraires d'accompagnement de la part de notre consultant.

Pour 2019, des audits internes ont été menés, toujours par notre consultant. Ces audits internes se sont prolongés sur 2020. 2020 a également vu l'audit de la part de l'organisme de certification et la cotisation à Valais Excellence.

Pour les années futures, nous allons former des auditeurs internes qui auront pour mission de vérifier les procédures en place au sein de l'administration, ceci afin de préparer les audits de contrôle annuels de l'organisme de certification. Il en résultera une baisse des coûts d'accompagnement.

A l'heure actuelle, la fonction de coordinateur qualité au sein de l'administration est prise en charge secrétaire administratif dans le cadre de son cahier des charges.

1 Fonct 115.3010 Traitements du personnel admin et d'exploitation p. 51

Formation continue

Qui est responsable des RH au sein de l'administration communale. Comment et qui gère la formation continue et le plan de carrière ?

La section RH est intégrée dans le service de l'administration générale. Elle comprend le responsable RH et 3 collaboratrices (3 EPT + une apprentie). En ce qui concerne la formation continue, les collaboratrices et collaborateurs reçoivent chaque année le programme de formation continue de l'Etat du Valais ; possibilité leur est également offerte de suivre d'autres formations spécifiques à leur domaine d'activité. Pratiquement, la personne intéressée à suivre une formation remplit un formulaire que son chef de service

contresigne pour accord avant envoi aux RH qui établissent un contrat de redevance si nécessaire.

1 Fonct 110.3010 Traitements du personnel admin et d'exploitation p. 50

La ville ne prévoit que 1% d'augmentation de la masse salariale, cela signifie-t-il une réduction du nombre d'employés ?

Les rubriques « traitements » du budget 2021 ont été calculées par les Ressources humaines en tenant compte de l'effectif 2020 et des postes de travail supplémentaires intégrés au budget.

Pour les années 2022 à 2025, la planification financière tient compte d'une progression mesurée des effectifs (1%).

Le CEU constate que le montant de 1% ne permet pas d'assurer l'augmentation automatique (annuité) des salaires des employés actuels. Dès lors, ce montant paraît clairement insuffisant.

1 Investi116.5200 Logiciels p. 175

La GED, Où en est-on avec ce projet ?

Le conseil municipal a adjugé à Swisscom le contrat de GED. Nous sommes actuellement à la phase de discussion du contenu des contrats (contrats de base, contrats pour licences M-Files et Kofax ; contrat de service spécifique) avec Swisscom. Le projet a pris quelque retard en raison de la pandémie COVID-19. Il est prévu de finaliser ces contrats dans la première moitié du mois de novembre.

2 ECONOMIE ET TOURISME

2 Fonct 260.3010 Traitements du personnel admin et d'exploitation p.63

Chef de service

comment justifier l'arrivée dans le budget d'un poste refusé deux fois en plénum ?

Le conseil municipal a pris la décision de maintenir sa demande de création d'un poste de chef de service pour la dicastère 2 en cohérence organisationnelle envers les autres dicastères et la nécessité de valoriser au mieux les différents investissements réalisés dans ce domaine.

Il faut mentionner que ce poste n'est pas la création à proprement parler d'un nouveau poste, mais une revalorisation d'un poste existant et une nouvelle organisation de travail au sein de la Chancellerie. Dans les faits, le secrétaire administratif actuel a déjà repris les tâches liées à la promotion économique. Il deviendra chef de service tout en gardant sa fonction de secrétaire substitut. Ses autres tâches de secrétaire administratif seront réparties entre le secrétariat et le délégué aux affaires foncières. Il n'y a ainsi pas de création d'un nouveau poste.

La CEU s'interroge sur l'intérêt d'une procédure de mise au concours alors que le poste semble déjà avoir été pourvu à l'interne.

2 Fonct 260.3130 Prestations de services de tiers p.63

ImpulSion

La CEU souhaite obtenir les premiers résultats (adhérents, coûts, satisfaction, utilité...) de cette marque territoriale.

Pour rappel, la démarche Impulsion a été initiée afin de fédérer les acteurs du territoire séduisois, qu'ils soient culturels, économiques, touristiques ou sportifs autour d'une même marque territoriale. L'objectif étant de créer un écosystème et une communauté fière de porter les mêmes valeurs et les faire rayonner.

A ce jour, elle est utilisée par les acteurs institutionnels de la Ville et ses partenaires. Elle est mise en valeur lors de manifestations organisées ou soutenues par la Ville, notamment dans les domaines sportifs et culturels. L'office du tourisme la met également en avant dans ses publications.

Cet été, elle incarnait les différentes animations mise en place en ville sous le nom de « Impulsion estivale ».

Du côté, des entreprises, à ce jour 24 d'entre elles ont rejoint la démarche et arborent les couleurs d'Impulsion. Des démarches sont en cours auprès d'une dizaine d'autres entreprises. Malheureusement, la situation particulière de cette année empêche la tenue de différentes actions en vue de recruter de nouveaux membres.

Une fois de plus, la CEU s'étonne de la réponse du service. Le chiffre annoncé, en l'occurrence les 24 entreprises qui adhèrent à la stratégie ImpulSion, ne veut rien dire s'il n'est pas mis en balance avec le total des entreprises contactées par la Ville. De plus, au vu de l'investissement de la Ville ainsi que la présentation qui nous en a été faite, nous ne pouvons que nous étonner du faible intérêt affiché par les entrepreneurs. Et ce ne sont pas les 10 entreprises contactées dernièrement qui étofferont ce pâle bilan.

2 Fonct 264.4510 Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres p.64

Fonds des énergies renouvelables

A contrario du fonds des voies industrielles, ce fonds a-t-il un fond ? Peut-on avoir une explication sur ce fonds (durée de vie, alimentation...)

En 2019, la Ville a alimenté à hauteur de Fr. 690'000.- le fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables. Ce montant permet de financer les mesures fixées par le Conseil municipal en 2016.

Dès lors que le fonds sera entièrement utilisé, deux variantes possibles : soit le fonds sera réalimenté par une partie des bénéfices de notre activité achats-ventes d'énergies de partenaires, soit ces mesures seront financées directement par le ménage courant.

2 Fonct 260 Tourisme p.63

Suite à la nouvelle vision stratégique touristique présentée en plénum de septembre : quels sont les coûts prévus et où les trouvent-on dans le budget 2021 ?

Tel que défini dans la loi sur le tourisme (art. 7 LTour), les communes ont pour tâches :

- D'élaborer les lignes directrices de la politique locale du tourisme ;
- De favoriser l'équipement et le développement touristique ;
- De percevoir la taxe touristique et de surveiller son affectation ;
- D'assumer l'information, l'animation et la promotion du tourisme local.

Dans le cas de la Ville de Sion, la perception des taxes ainsi que l'information, l'animation et la promotion ont été délégués à la société de développement, sur la base d'un mandat de prestations.

L'élaboration des lignes directrices de la politique locale du tourisme (ou la nouvelle vision stratégique touristique), est donc une tâche communale. Pour ce faire un montant de Fr. 25'000.- a été investi en 2020, sous la forme d'un mandat d'accompagnement de la part de l'institut de tourisme de la HES-SO Valais-Wallis. Pour 2021, nous prévoyons un montant de Fr. 10'000.- afin de finaliser le processus d'accompagnement (compte 260.3132).

Il s'agit là des seuls coûts liés à la nouvelle politique du tourisme à la charge de la municipalité. L'ensemble des coûts d'animation, de promotion et d'information sont assumés par la société de développement, respectivement l'office du tourisme. Pour rappel, le budget annuel de l'office du tourisme se monte à environ Fr. 1 million, dont une subvention de Fr. 440'000.- de la Ville de Sion.

2 Invest 264.5540 Participations aux entreprises publiques p.181

Sogaval

Les dividendes de Sogaval n'aurait-il pas pu/du servir à financer les investissements prévus ?

Les investissements actuellement réalisés par Sogaval pour le chauffage à distance sont financés par les fonds de réserve accumulés au sein de la société.

3 EDUCATION ET CULTURE

3 Invest 320.3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

p. 241

Théâtres

Est-ce que la réorganisation des théâtres va avoir des incidences financières pour la ville ?

Subvention : la ville a-t-elle prévu de revoir la clé de répartition des subventions accordée aux différents théâtres situés sur le territoire de la commune ?

La réorganisation des Théâtre de Valère et Petithéâtre en une structure unique permet de doter les théâtres d'une équipe administrative et technique de qualité en créant des synergies et en mutualisant les tâches. Elle répond à une évaluation externe qui souligne le potentiel de développement des théâtres mentionnés, notamment en lien avec les bâtiments qui se libèreront à terme sur la place des Théâtres. Une augmentation nécessaire des subventions de la Ville est aussi un élément mis en avant dans les conclusions de cette évaluation. Cette augmentation en 2021 se réalise sur le budget de la section culture, sans augmentation globale de ce budget.

La Ville souhaite se doter d'une politique culturelle dans un avenir proche. Les subventions et les mises à dispositions de lieux seront analysées en fonction des axes forts de la politique culturelle que la Ville souhaitera poursuivre. La situation sanitaire retarde évidemment les réflexions sur une future politique culturelle, celle-ci reposant sur la participation nécessaire d'un grand nombre d'acteurs.

La CEU relève que la réponse est lacunaire et que la ville ne s'intéresse qu'au Petit-théâtre et au Théâtre de Valère. Il faudrait absolument que la Ville trouve une réponse adaptée pour tous les théâtres sous peine de voir disparaître la diversité culturelle sédunoise.

La CEU salue l'idée que la ville se dote d'une politique culturelle - 😊

3 Invest 320.3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

p. 241

Salle de congrès - concert

Les montants pour la réalisation en cours de cette salle n'apparaissent nulle part

Que prévoit la ville pour l'ouverture de cette salle ?

Qu'en est-il de la fondation qui gère cet outil ? quelle est la part de la ville ?

Les montants n'apparaissent pas dans le budget de la Ville car les investissements sont réalisés par une Fondation extérieure à la Ville de Sion.

L'inauguration est prévue en septembre 2024. Le programme d'ouverture n'est pas encore connu.

Le capital de cette Fondation a été libéré entièrement par la Ville de Sion. Les membres du conseil de Fondation sont actuellement en majorité des membres du Conseil municipal, les

autres membres représentent les milieux culturels et économiques. La Fondation gère actuellement le chantier de la future salle et réfléchit à son exploitation future.

La CEU aurait souhaité avoir pour le moins des montants approximatifs et au mieux une planification rassurante pour sa gestion future.

4 AFFAIRES SOCIALES

4 Fonct 402.3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

p. 90

ASLAE

Augmentation conséquente des charges (+1,1 millions) : A quoi est due cette augmentation ?

Quelle est l'analyse (référence) des salaires dans les différentes professions utilisées par la ville (public et parapublic) afin d'éviter d'ajuster les salaires de manière conséquente ?

L'Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE) bénéficie de l'expérience de trois exercices complets (2017 à 2019) sous sa nouvelle forme, soit avec 15 structures y rattachées. Les subventions sont ajustées au plus près des besoins projetés sur l'année 2021.

L'augmentation de la subvention 2021 est plus particulièrement liée aux éléments suivants :

- Déploiement en 2021 d'une partie du nouveau dispositif de crèches-nurseries à la Pouponnière Valaisanne soit pour 2021, une augmentation de la subvention de la Pouponnière (Fr. 380'000.-) liée au nombre de places supplémentaires par rapport à 2020 (+47 places passant de 61 à 108 places). Il restera 39 places à ouvrir en 2022.*
- Ouverture d'une nouvelle UAPE dans les futurs locaux de l'OSEO à l'Av. Oscar-Bider afin d'accueillir les écoliers de Châteauneuf-Sion avec 24 places supplémentaires (Fr. 114'000.-).*
- Augmentation de la subvention pour Uvrier incluant l'ouverture d'une UAPE dès août 2021 (Fr. 43'000.-).*
- Selon convention entre l'ASLAE et la Ville de Sion, les résultats de l'exercice précédent (N-2) sont reportés sur le budget de l'année suivante (pour 2020 Fr. 291'700.-), donc avec une subvention 2020 réduite d'autant. Le budget 2021 ne bénéficiera pas d'un résultat excédentaire 2019.*
- Les valeurs locatives, en raison des nouveaux lieux d'accueil ont également progressé (la contrepartie se trouve toutefois à la rubrique 402.4470)*
- Suite de la revalorisation salariale, planifiée sur plusieurs années, consécutive à un benchmarking inter- villes valaisannes (Fr. 269'000.-).*

- Il convient de préciser encore qu'une augmentation de la participation cantonale est attendue.

Un benchmark des conditions salariales a été effectué en 2018 avec les principales villes du canton, en l'espèce Monthey, Martigny et Sierre. Cette analyse a mis en évidence la différence salariale inférieure pour le personnel de l'ASLAE qui se situait en dernière position. Un plan de revalorisation fut mis en œuvre afin d'atteindre à l'horizon 2023, la moyenne salariale des autres organisations. A l'heure où la reconnaissance du travail accompli dans le domaine socio-sanitaire est questionnée, la Ville de Sion et son mandataire l'ASLAE ont soutenu la nécessaire attractivité et la considération du travail des professionnels de l'enfance. Le plan de revalorisation, établi sur cinq ans, de 2019 et à 2023, permettra d'atteindre la médiane.

En guise de considération générale, il doit être relevé le rôle essentiel assumé par les structures d'accueil de la petite enfance lors du confinement du printemps 2020. La solidité du dispositif sédunois aura permis aux nombreuses familles constituées de soignants et autres prestataires mobilisés, de trouver des solutions de garde afin que leurs missions régaliennes puissent être accomplies.

5 SECURITE PUBLIQUE

5 Fonct 503.3010

Personnel

p. 110

Le chargé sécurité « feu »

Pour quelle raison a-t-on transféré ce poste sous la rubrique « police »

Quel est le cahier des charges de cette personne ?

La fonction de chargé de sécurité ne correspond plus à la situation qui était valable en 2013 puisqu'à cette date ce poste était occupé par un pompier permanent qui effectuait le travail de chargé de sécurité à un taux d'env. 60%. Depuis plusieurs années, le poste de chargé de sécurité est un temps complet, ce qui était devenu nécessaire pour une ville de la taille de Sion, mais aussi vu la complexification de la norme et des directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Dans le cadre de la nouvelle organisation du service de la sécurité publique 2020, le poste de chargé de sécurité a été rattaché directement au chef de service, afin d'en augmenter la portée, de permettre une meilleure application des directives de l'AEAI et pour bénéficier des connaissances et de la vue d'ensemble du chef de service.

Le chargé de sécurité est responsable des mesures de prévention incendie dans les constructions. A ce titre, il analyse, prévoit et contrôle tous les dossiers de constructions, conformément à la législation.

Le chargé de sécurité (art. 12 RPIEN):

- a) analyse au point de vue police du feu toutes les demandes d'autorisation de construire (art. 11 LPIEN);

- b) propose, en un rapport circonstancié, les mesures de sécurité nécessaires (art. 11 LPIEN);
- c) transmet ses propositions à la commission du feu;
- d) contrôle les constructions en cours de travaux;
- e) collabore, en qualité d'expert, aux inspections de bâtiments (art. 8 et 9 LPIEN);
- f) participe obligatoirement aux cours cantonaux de chargés de sécurité.

Vu la réponse donnée, la CEU se demande si cette personne ne devrait être sous l'égide du service « bâtiment et construction »

5 Fonct 506

Ambulances

p. 106

Ambulances

Point de situation, notamment en lien avec la loi sur le travail

La Ville de Sion a collaboré avec le service de protection des travailleurs (SPT) afin de procéder aux adaptations nécessaires pour être pleinement conforme aux exigences légales. Celles-ci ont été effectuées après avoir obtenu toutes les garanties en matière de financement (subventions) lors des négociations avec l'OCVS. Il sera procédé à une demande de prolongation de l'autorisation du travail de nuit auprès du SECO, avec l'appui du SPT.

Les négociations au sujet des coûts normatifs (subventionnement) ont abouti à la validation de nouveaux tarifs par le département de la santé, des affaires sociales et de la culture au début du mois de novembre. Ces tarifs sont valables avec effet au 1er janvier 2020. Cela permettra de maintenir un centre de secours et d'urgence au sein de la Ville de Sion, sur la base d'un financement cantonal, comme prévu dans la loi sur l'organisation des secours (LOS).

Vue cette bonne nouvelle, la ville aurait peut-être dû communiquer, notamment en ces temps de trouble sanitaire.

6 TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

6 Fonct 603.3141

Entretien des routes/voies de communication p. 119

Réfection des routes agricoles

Pourquoi maintenant ? Quelle est la planification des travaux sur ces routes/chemins notamment en lien avec le projet Rhône 3 ?

La réfection des routes agricoles doit se faire tôt ou tard. Plus les routes seront dégradées, plus leur réfection sera onéreuse. Le coût pour la réfection de toutes les routes agricoles de la commune de Sion a été devisé à Fr. 2,5 millions. Pour obtenir un subventionnement de

la Confédération et du Canton, la première nommée ne rentre pas en considération pour une demande inférieure à Fr. 1,2 millions. Le montant budgétisé concerne les études et les prémices des travaux panifiés sur quatre ans à partir de 2022. Il n'y a aucun lien avec le projet Rhône 3.

6 Fonct 609.4510 Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres p. 124

Eau potable

Prélèvement sur fonds spéciaux : quelle est la stratégie à terme pour ce fonds et les variations du prix de l'eau ?

L'eau potable est assujettie à un compte autofinancé. Les forts investissements à prévoir dans le futur engendreront automatiquement une augmentation du prix de l'eau par étape afin de garantir l'équilibre du compte autofinancé.

La CEU restera très attentive sur cette question de l'augmentation du prix de l'eau et souhaite qu'une information/présentation complète soit réalisée sur **la gestion de l'eau** au conseil général.

6 Fonct 608.4510 Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres p. 124

Taxe au sac

Le prix actuel est-il toujours le bon ? (analyse après x année ; ajustement...), Le déficit est-il dû à la taxe variable ou taxe fixe ?

Le prix du sac taxé sera revu au niveau cantonal après trois exercices. Le revenu des sacs taxés couvre actuellement les frais de transport et d'incinération des ordures ménagères mais ne dégage aucune marge pour la couverture des frais d'évacuation et de traitement des autres déchets.

6 Fonct 608.4250 Ventes p. 124

Recyclage papier

Il n'y a plus de vente. Quel est la stratégie en matière de recyclage du papier et de sa valorisation financière ?

Nous ne pouvons que subir le prix du marché pour l'évacuation des papiers-cartons. L'OLED nous impose le tri et la revalorisation des déchets. Une séparation des filières papiers-blancs et cartons afin d'obtenir un meilleur prix est difficile logiquement (dédoublage des infrastructures de collectes et de transports) et aurait un impact financier (coût des transports et infrastructures) et environnemental (CO2 transport) négatif. De plus il nécessiterait une nouvelle éducation du citoyen.

6 Fonct 609.3120 Achats d'eau p. 132

Achats d'eau

La Ville achète de l'eau à la commune d'Arbaz. Pourquoi la ville doit-elle maintenant acheter l'eau ?

La Ville de Sion souhaite diversifier ses sources d'approvisionnement en privilégiant l'eau de source afin de se prémunir de pénurie ou de problèmes qualitatifs des eaux provenant de la nappe phréatique.

6 Fonct 610.3111 Machines, appareils, véhicules p. 125

Bornes électriques

Qui investit pour l'installation des bornes électriques dans le parking ? Et à qui vont les bénéfices de ces installations ? Oiken ou la Ville ?

Les investissements pour l'installation des bornes électriques dans les parkings sont exclusivement à charge d'OIKEN SA. Par conséquent, s'il y a bénéfices, ils vont à OIKEN SA.

6 Invest 600.5010 Routes/voies de communication p. 205

Voie cyclable

Où sont prévues ces investissements ?

Les montants de la rubrique financent les parcs à vélos et les tronçons de bandes cyclables ou les traitements des carrefours non reconnus pour un financement comme projet d'agglomération.

La CEU regrette cette réponse à nouveau lacunaire et reviendra sur cette question lors de la prochaine législature
--

6 Invest 610.5040 Terrains bâtis p. 209

Parking des Roches Brunes

Utilisation, locataire annuel, est-ce qu'il trouve son public ? Stratégie des parking relais : communication, signalétique routière, vrai signalétique piéton

Le parking des Roches-Brunes trouve effectivement son public. Par expérience, les parkings se remplissent au rythme d'un étage par année. Le parking des Roches-Brunes aura atteint sa maturité dans 3 ans (Hors COVID- 19).

La Ville de Sion met tout en œuvre pour une utilisation plus intensive de ses parkings relais que sont le parking des Potences et le parking des Echutes.

La CEU regrette cette réponse pas suffisamment chiffrée et détaillée et espère que ce parking trouve rapidement sa clientèle et elle restera très attentive à l'utilisation des parkings excentrés, à la signalétique tant pour les véhicules que pour les accès piétons.

7 BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS

7 Invest 701.3160 Loyers et fermages des biens fonds p.138

Usine de Chandoline

Existe-t-il une stratégie de communication et de mise en valeur en vue de la sous-location de ce bien d'exception ?

Un accord de partenariat a été convenu entre la ville de Sion et FVS Events pour l'exploitation de l'Usine de Chandoline, dès le début de cette année 2020. Les prestations de FVS Events sont notamment la gestion des réservations, la promotion de l'Usine de Chandoline comme lieu évènementiel, le développement d'une identité visuelle, etc. Un projet est actuellement à l'étude pour l'intégration du bâtiment à un PDR (Projet de développement régional).

La situation créée par le Covid19 a suspendu le potentiel d'utilisation de cet espace qui a cependant pu accueillir, cet automne, la présentation du Parc de l'innovation par le Campus Energypolis.

7 Invest 700.3637 Subventions aux personnes physiques p.137

Subvention pour rénovation

L'inventaire du patrimoine extra-muros est-il homologué ? Des premières mesures ont-elles déjà été prises ?

L'inventaire du patrimoine extra-muros est encore en cours d'homologation auprès du Conseil d'Etat. Suite à son approbation par le Conseil Général au milieu de l'année 2018, le service Bâtiment & Constructions entre en matière pour les objets qui ne font pas l'objet de recours dans le cadre de la procédure, afin de ne pas bloquer l'ensemble des projets qui concernent le patrimoine.

Sur le plan des subventions, une nouvelle directive relative au patrimoine bâti (bâtiments et ensembles bâtis), intra- et extra-muros, a fait l'objet cet automne d'une décision spécifique du Conseil Municipal. Les subventions sur les dossiers déjà en cours et approuvés seront versées à partir de cet automne.

8 URBANISME ET MOBILITÉ

8 Fonct 860 Aéroport

p.148

Aéroport

Pourquoi ce point est sous le dicastère « urbanisme et mobilité » ? On constate que les éléments financiers de l'aéroport se retrouvent à la fois sous TP, sous UM et sous ET. Quelle est la stratégie de la Ville en la matière ?

La CEU souhaite avoir un résumé compact du budget « aéroport » ? Est-ce que la participation de la Confédération va-t-elle être revue ?

Le changement de plan comptable et de logiciel comptable a été l'occasion de transférer l'aéroport dans le dicastère du conseiller, en l'occurrence Monsieur le Vice-président, en charge de ce dossier.

Ce transfert fait d'autant plus de sens qu'au niveau cantonal, l'aéroport fait partie du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Les éléments financiers des pages 148 et 149 de la brochure du budget intègrent l'intégralité des charges et des revenus de l'aéroport pour les comptes 2019, le budget 2020 et le budget 2021.

La participation de la Confédération sera revue dans le cadre de la cantonalisation de l'aéroport.

La CEU relève toutefois qu'il semble que l'ensemble du budget de l'aéroport ne soit pas très simple à comprendre.

8 Fonct 852 Parcs et jardins

p.146

Quelles mesures vont être prises pour la protection de la faune dans le giratoire de l'ouest ?

Le suivi des aspects biodiversité du carrefour de l'ouest est réalisé en continu par la section parcs et jardins en collaboration avec le service cantonal nature et paysage.

Quelles sont les mesures que le service des parcs et jardins pourra mettre en œuvre lorsque le biotope (car c'est bien cela qui a été créé entre 5 voies de circulation) du carrefour de l'Ouest aura trouvé ses locataires ? Il faut impérativement éviter une hécatombe ce printemps au réveil des grenouilles, des hérissons et le retour des oiseaux migrateurs afin d'éviter que le Carrefour de l'Ouest ne mérite à nouveau son surnom de « Carrefour de la Mort » ! 🤔😞

8 Invest 852.5040 Terrains bâtis p.223

Place de la Planta, 300'000.- au budget

Quelles sont les réflexions en cours et ce montant concerne-t-il la place, le parking ou d'autres projets ?

Ce montant ne concerne que le développement des études pour la réfection de la place en elle-même. Les réflexions en cours portent sur :

L'approfondissement / consolidation des éléments du concours ;

La mise en œuvre d'un volet complémentaire concernant la prise en considération de l'architecture paysagère

/végétalisation de la place, jusqu'alors prise en compte de manière partielle.

9 SPORT, JEUNESSE ET LOISIRS

9 Fonct 906.3132 Honoraires experts et spécialistes p.164

Ce montant prévoit-il également l'aménagement d'un terrain de basket praticable ?

Non, car le Canton du Valais dans son projet de nouveau collègue prévoit 3 terrains de baskets pour ces aménagements extérieurs sur la parcelle adjacente au Cour Roger Bonvin. La Ville mène actuellement une discussion pour que ceux-ci restent accessibles au public hors du temps scolaire.

La CEU espère que ces terrains de sport seront bien ouverts au public.

9 Invest 901.5040 Terrains bâtis p.231

Ancien stand, Fr. 850'000.- d'investissement : quel est le projet et pourquoi cet investissement ?

Pour rappel, comme indiqué dans la brochure du budget 2020, ce projet de transformation de la place rouge en un terrain de football synthétique à l'usage des clubs sédunois de sports de base et d'élite ainsi que des écoles, en remplacement de la perte du terrain du Parc des sports agendé à l'automne 2021 figurait au budget 2020. Le Parc des sports accueillera en effet le futur collègue. Des vestiaires sont également prévus aux abords de ce nouveau terrain.

Le COVID ayant fortement impacté les clubs professionnels de football et par conséquent le partenaire principal de ce projet à savoir le FC Sion Olympique des Alpes SA, ainsi qu'un de ses contributeurs de prestations, le projet a pris beaucoup de retard.

Par conséquent, il s'agit ici d'un report de montant qui ne sera pas utilisé en 2020.

Budget global du projet soit : dépenses 1.4 Mio ; recettes espérées Fr. 600'000.- sous rubrique Participations de tiers, et Fr. 100'000.- sous Subventions cantonales

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La Commission relève les prévisions plus qu'incertaines et soulève les remarques suivantes :

- La CEU félicite la ville pour sa politique anticyclique en cette période trouble, notamment les investissements dans le nouveau bâtiment administratif, l'école de Champsec, Ronquoz 21, liaison câblée, place de la Planta, parking, et autres projets.
- Par contre, la CEU s'inquiète que dès 2021, la commune puise dans son capital sans véritablement proposer de solution pérenne à son endettement désormais chronique.
- Une discussion sur l'augmentation de l'impôt risquera certainement d'avoir lieu lors de la prochaine législature.
- La tendance intéressante des ventes de l'énergie réjouit la CEU et permet un tout petit peu d'atténuer les diminutions de revenus prévu.
- La CEU souligne que, pour la première fois, l'indicateur cantonal concernant la marge d'autofinancement est insuffisant.

De plus, la CEU soulève les commentaires généraux suivants

- La tendance à externaliser certaines tâches communales se poursuit et les montants deviennent de plus en plus importants (ASLAE, Police, Agglo, salle de congrès, service industriel, énergie, cycles d'orientation...). Cela a pour corollaire une certaine impuissance du législatif, tant dans les décisions que les montants budgétisés.
- La CEU espère que les réponses écrites souvent lacunaires de certains services ne négligeront pas le travail de nos successeurs.

La Commission Environnement et Urbanisme **a accepté** le budget 2021 de la Ville de Sion à l'unanimité 11 membres et vous propose d'en faire de même.

Sion, le 11 novembre 2020

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Gérard Varone



Président

Alain Turatti



Rapporteur

Liste des présences :

Nom	19 octobre	21 octobre	21 octobre	21 octobre	9 novembre	11 novembre
Gérard Varone	X	X	X	X	X	X
Alain Turatti	X	X	X	X	X	X
Juan Carlos Pallara	X	X	X	X	X	X
Mathieu Gachnang	X	X	X	X	X	X
Gilles Fellay	X	X	X	-	X	X
Sophie Trabacchi	X	-	X	-	X	X
Noémie Kuchler- Mayor	X	X	X	X	X	X
Jean-Daniel Rouiller	X	-	-	-	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X	X
Jean-Claude Hirt	X	X	X	X	X	X
Gérard Rossier	X	X	X	X	X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général